

LE PNDL EN FLASH

Le bulletin électronique d'informations produit par le Spécialiste en Communication et Formation du PNDL, n° 10 (Octobre-Décembre 2010)

NOTE DE LA REDACTION

L'année 2010 a vécu. Avec ses bons et mauvais points. Une mission de supervision du Projet de développement local constatant le taux de décaissement stagnant à 56% attribue une mention « modérément satisfaisante » au projet alors qu'il surfait sur une note satisfaisante. L'Equipe se recentre autour du défi de relever le taux de décaissement. Ce qui est fait. En l'espace de deux mois, ponctués de mission de terrain, de réunions de coordination, et de validation d'études, le projet a enregistré un bond significatif de décaissement à 67%. Avec l'entrée en vigueur du déplafonnement du taux d'appel de fonds habituellement fixé à 4 milliards de F CFA, les perspectives de décaissement seront plus intéressantes.

Les nombreuses activités menées durant l'année ont porté la marque de plusieurs Acteurs aussi bien au niveau local, régional que national. Le dernier Comité de pilotage a consacré les efforts du PNDL, par ce que Sud quotidien, barre dans sa livraison du 30 Décembre 2010 « satisfécit total ». Plusieurs réformes sont en phase finale et d'autres n'ayant pas démarré, seront effectives avant le 31 Août 2011, date butoir de la fin du premier projet an ancrage au PNDL.

Des activités stratégiques et opérationnelles marquées du sceau du réalisme sont menées durant ce trimestre retracées dans ce « flash », qui tient lieu de support d'informations. Bonne lecture à Tous.

7^{ème} COMITE DE PILOTAGE DU PNDL

L'effort et la qualité des acteurs en surligne



Pour la septième fois, le Comité de pilotage du PNDL se réunit. C'était le 29 Décembre 2010, respectant les délais prescrits et s'inscrivant dans une perspective de compte rendu exhaustif des activités menées.

Sur un budget pour l'année 2010, de l'ordre de 23 Milliards de F CFA, un taux de couverture des besoins exprimés de l'ordre de 80% a été noté. Avec une mobilisation conséquente de la contrepartie de l'Etat du Sénégal pour un montant de 6,67 milliards de F CFA. Globalement, le Pndl enregistre un taux d'exécution financière de 67% et un taux d'exécution budgétaire de 75%. Concernant la mise en œuvre technique des activités, il est confirmé la poursuite de la mise en œuvre des conventions de financement (toutes générations confondues), se reflétant sur l'amélioration du niveau d'équipement des Collectivités locales. Au cours de l'année 2010, 336 nouvelles conventions d'un montant de 11 milliards 230 millions ont été signées. Soit un cumul de 696 conventions pour un montant total de 25 milliards F CFA. Durant cette année, les difficultés notées ont été relevées. Elles portent sur les lenteurs notées dans la mise à disposition des fonds.

Les innovations institutionnelles, à travers l'érection de l'Agence de développement local, créent une ouverture et une opportunité à saisir pour un renforcement de l'appui aux Collectivités locales. Aussi, le poids des agences régionales de développement dans le pilotage du développement local s'est fait remarqué. Entre autres, Sa pérennisation à travers un financement approprié était au centre des débats.

Pour de plus amples informations, contactez Ababacar Boye, Responsable des Opérations Techniques, Tel 33 889 50 68 email : boye@pndl.org.

AGIR AUTREMENT

Contribution aux OMD.

Par Samba GUEYE*

Le cheminement pour l'atteinte des OMD requiert la prise en compte des efforts fournis par les Collectivités locales. Pour diverses raisons. La richesse de leur intervention, du fait de leur transversalité et la qualité des intrants, font qu'il est pertinent de retenir, leur contribution dans la comptabilisation des résultats sectoriels. La portée d'une réelle prise en charge, plus que toute autre considération, est réelle. Au-delà des clivages d'ordre politique au sein des conseils des Collectivités locales qui obstruent l'uniformité de l'approche, les Collectivités locales, révèlent des pratiques captivantes, sous le sceau, de la lutte contre la pauvreté. Mais faiblement évaluées et non maîtrisées, elles s'aplatissent et s'atomisent. Aujourd'hui, les nouveaux leviers de la gouvernance locale intégrant d'autres mécanismes politiques, financiers et institutionnels, font des Collectivités locales, des déterminants essentiels dans la croisade contre la pauvreté.

L'UEMOA s'en rend compte. Fort heureusement. Il nous faut nous y préparer pour construire des espaces plus grands et plus homogènes pour une harmonisation de nos approches dans un cadre communautaire, hélas, encore plus hostile. Cette même démarche est aussi sollicitée au niveau de la Charte européenne de la gouvernance locale qui stipule quatre axes d'intervention en matière d'appui à la gouvernance locale et la décentralisation, dont les principaux participant à : (i) promouvoir un cadre national favorable à la gouvernance locale ; (ii) renforcer la gouvernance démocratique, à l'échelle locale ; (iii) promouvoir le développement économique et social et lutter contre la pauvreté et les inégalités et (iv) enfin, renforcer la décentralisation fiscale et le financement des Autorités locales.

Dans notre sous région, comme ailleurs, les visions s'interpénètrent; dès lors, il nous faut assurer une production techniquement documentée, méthodologiquement acceptable et statistiquement fiable devant positivement influencer sur notre participation à l'effort contributif du développement. Pour la consolidation des autres secteurs, relativement à notre contribution à l'atteinte des OMD.

*Secrétaire Exécutif PNDL

4^{ème} COMITE DE PILOTAGE DU PADEL/PNDL

Convergence autour des leçons apprises d'une démarche originale.

C'est à l'unanimité, ce 01 décembre 2010, à l'hôtel Pullman, que les membres du Comité de pilotage du PADEL/PNDL ont approuvé le rapport ainsi que le PTA 2011 d'un montant de 605 700 000 F. Pour rappel, le but de la démarche - doublement articulée à (i) l'accompagnement des Collectivités ciblées par un effort cumulé de dévolution de ressources et de renforcement des capacités, et (ii) l'attribution aux Collectivités locales de la responsabilité du pilotage du développement économique local - devrait permettre l'atteinte des objectifs poursuivis : une adaptation et une structuration de la demande réelle des populations, orientée vers la stratégie de réduction de la pauvreté, du développement des initiatives privées et de création de richesses au plan national.

Après deux années d'expérimentation de la démarche dans la région de Louga, avec des fortunes diverses, les tendances lourdes se dessinent progressivement vers une atteinte des résultats. Avec, aussi une bonne maîtrise de la dimension financière. En termes de gestion de portefeuille dans le giron des projets PNUD.

Les présentations faites respectivement, par le Responsable du Suivi-évaluation du



Projet, et la Coordinatrice du GELD, en ancrage au PADEL/PNDL, mentionnent des résultats appréciables. Même si l'appui aux investissements à teneur économique marque le pas. Le Secrétaire exécutif du Pndl, par ailleurs, Président du Comité de pilotage du projet, indique que « l'année 2011 s'annonce comme celle qui systématisera tous les efforts du projet pour un véritable virage de la décentralisation tournée vers le développement économique local ». D'autant que les contraintes s'effacent progressivement, comme pour signifier que « les leçons apprises, au terme de la mise en œuvre, seront déterminantes

pour un nouveau visage de la Décentralisation au Sénégal ». Le Comité de pilotage a relevé que l'opérationnalité des Maisons de développement local, poursuivie par une articulation judicieuse au niveau des différents projets pour susciter une démarche transversale d'approche de la planification dans une vision territoriale, est une option rassurante. Les retards enregistrés dans la mobilisation des ressources financières relatives au fonds de développement économique local ralentissent le dynamisme noté sur le terrain. C'est d'ailleurs, une perspective de premier ordre retenu en 2011, qui cristallisera les efforts.

Pour de plus amples informations, contactez Oumar WADE Coordonnateur PADEL/PNDL et Atoumane AGNE, Responsable Suivi-Evaluation Tel 33 889 50 70 email : ngalawade@yahoo.fr, Atoumane@pndl.org

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

La structuration des Maisons de développement local comme enjeu

En présence des directeurs des agences régionales de développement et des acteurs de développement de la région de Louga, le PADEL/PNDL a mis en exergue la philosophie qui soutient son intervention.

Les réflexions notées au cours de la réunion de coordination PNDL-ARD qui s'est tenue le 15 et 16 Décembre 2010, au Centre culturel de Louga, ont accordé une place à la structuration des Maisons de développement local. Un concept initié par le PADEL et qui promeut une nouvelle culture managériale du développement économique local.

Le Coordonnateur du PADEL/PNDL, Oumar Wade, situe les enjeux sous jacents à l'opérationnalité des Maisons du développement local (MDL) au niveau stratégique et opérationnel. D'abord, leur maturation permet singulièrement un renforcement des institutions d'appui à la décentralisation, à la déconcentration et au secteur privé local. Ensuite, elles constituent le prolongement naturel des agences régionales de développement dans un espace homogène « le département » caractérisé par une absence de cadre fédérateur. Enfin, c'est important, les MDL opérationnalisent une démarche non

exploitée, à travers l'agence de développement économique local (Adel). Depuis la mise en œuvre du fonds de développement local de Kédougou, en passant par sa consolidation dans le cadre du Padmir et sa structuration, dans le cadre du PADEL/PNDL, toute la substance de la démarche a été portée à l'attention des participants. Des inquiétudes ont été dissipées au travers d'une fourniture d'informations systémiques reliant plusieurs dimensions traversant plusieurs outils de développement économique local. Dans un style direct et incisif, les participants - à fleurets mouchetés- se sont livrés à des échanges instructifs. Les Maisons du développement local, de par leur innovation, leur perspective, dans une dualité, repoussent et attirent les participants. Normal pour une réforme en profondeur. Le processus de capitalisation de la démarche devra être plus prononcé pour signaler et capturer les effets visible et invisible de l'approche qui mérite une attention. Tout ce travail devra être accompagné par une fourniture suffisante d'informations à travers une démarche structurée. Autrement, le travail accompli sera évanescent.

Pour de amples informations, contactez Oumar WADE, Coordonnateur PADEL/PNDL : Tel : 33 971 50 98 ; email : ngalawade@yahoo.fr

SIGNATURE DE CONVENTION ENTRE LE PNDL ET LA DIRECTION DES EAUX ET FORETS ET CHASSE Pour une meilleure implication des Collectivités locales dans la gestion durable des ressources naturelles

Les ressources rurales doivent être gérées d'une façon écologiquement viable, afin de répondre aux besoins sociaux, économiques, et culturels des générations actuelles et futures. En élargissant son portefeuille de partenaires, notamment avec la direction des Eaux Forêts et Chasses, le Pndl, ce 20 octobre 2010, fait sienne cette préoccupation locale, dans les locaux de la Direction des eaux et forêts et chasse.

L'ambition poursuivie à travers ce partenariat est structurée autour du renforcement des capacités des acteurs locaux dans la gestion et la préservation durable des ressources naturelles ; la validation du code forestier et l'accompagnement des Collectivités locales dans la mise en œuvre de leurs microprojets.

Subséquent, l'aménagement, la gestion et la mise en exploitation des forêts communautaires, de même que l'amélioration du cadre juridique de la gestion des ressources naturelles dans le contexte de la Décentralisation et du Développement local, seront des éléments décisifs dans la méthodologie de travail des deux structures. Dans cette perspective, la familiarisation des Collectivités locales aux outils tels que le Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS), sera promue.

Il s'agit, ainsi, de mettre à la disposition des collectivités locales un outil institutionnel et technique pour une gestion rationnelle et concertée de leur espace. Dans ce sens, le POAS permet une bonne planification de l'exploitation des ressources naturelles et une affectation judicieuse de l'espace. Dans le cadre de la planification locale tout azimut et de l'expérimentation de la double planification mais du début de l'élaboration d'un schéma régional d'aménagement du territoire, il s'avère important de mettre à la disposition des élus locaux et décideurs du développement local, des outils de planification opérationnelle. Aussi, les zones rurales renferment des établissements classés, des forêts communautaires, des sites historiques et des habitats auxquels il convient d'accorder une attention particulière lors des actions de planification et d'aménagement des terroirs.

Pour de plus amples informations, contactez : Dr Magatte BA, spécialiste de l'Environnement du Pndl : Tel : 33 889 50 72, e-mail : Magatte@pndl.org

ATELIERS ZONAUX D'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT LOCAL

Des recommandations pour un relèvement du taux de décaissement

Complétées par des responsables de la Direction de la Comptabilité publique et du Trésor, l'Equipe du Pndl et celle des agences régionales de développement ont animé des ateliers dans quatre zones ciblées, pour un objectif simple : relever le niveau de décaissement du fonds de développement local.

Deux étapes majeures ont permis de boucler le processus. La majeure partie des acteurs locaux y ont pris part. Pour d'abord, faire le point, traquer les difficultés et apporter des solutions, ensuite faire sienne du message lancé par le secrétariat exécutif, et enfin, dresser un plan d'actions structuré. A l'appréciation positive des participants. Résultats, en l'espace d'un mois, les données enregistrées passent de 56% à 67% de décaissement, compte non tenu des tendances lourdes observées qui présagent un relèvement substantiel du taux.

L'analyse de la mise en œuvre du fonds de développement local dans les régions renseigne que la généralisation et l'amélioration des mécanismes de planification, de programmation et de budgétisation à la base au niveau de la majorité des collectivités locales de base se précise. Toutefois, des difficultés de trois ordres se signalent : (i) La relative connaissance de la mise en œuvre des procédures (Passation de marchés, exécution de la dépense publique, maîtrise et respect des procédures) constitue le premier facteur de limite. (ii) La difficile maîtrise des cycles des microprojets (identification, exécution, fonctionnement et entretien). (iii) La non mobilisation, dans les délais impartis, des ressources du FDL se caractérisant par une livraison non concomitante des différentes sources de financement, occasionne des retards.

Le déficit dans le traitement et la gestion des données technique et financière ainsi que les contraintes dans le pilotage et la coordination de l'intervention des différents acteurs intervenant dans le cycle de vie d'un microprojet. Généralement, c'est un maillon de la chaîne souvent négligé, par faute de méconnaissance, et qui se révèle souvent l'un des aspects les plus déterminants dans la réussite d'un microprojet. Des confusions sont notées à plusieurs niveaux et, sur plusieurs échelles, qui engagent la responsabilité de l'ordonnateur, indissociablement liée à celle de l'appui à la maîtrise d'ouvrage.

Face aux constats, des recommandations sont faites et tournent, entre autres, autour de : (i) l'organisation de sessions de formations sur la passation des marchés et sur le manuel du FDL révisé pour les CL et les prestataires locaux ; (ii) la prise en charge de manière régulière des frais de missions des Services techniques déconcentrés pour le suivi de la mise en œuvre du FDL ; (iii) le recrutement éventuel d'ingénieurs conseils pour appuyer les Responsables des infrastructures dans la mise en œuvre du FDL. Une thérapie jugée « utile » par les acteurs de terrain. Rappelons que près de 32 milliards de Fcfa sont en jeu dans la mise en œuvre du Fdl et près de 3000 microprojets sont concernés dans la réalisation de la plateforme minimale de base au sein des Collectivités locales.

Pour de plus amples informations pour toutes activités, contactez : Atoumane Agne, spécialiste du Suivi-évaluation du PNDL: Tel : 33 889 50 76, e-mail : agneatoumane@pndl.org, Tel 33 889 50 76, email : Ndiack Diop, RPPC/RI Tel : 33 889 50 65, e-mail : diopndia@yahoo.fr

Dr ALIOU SOW – MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DES COLLECTIVITES LOCALES

« Le PNDL doit être un instrument durable de pilotage du développement local »

Quelle appréciation faites-vous de l'appui du Programme national de développement local aux collectivités locales ?

J'apprécie très positivement les actions menées par le Programme national de développement local au profit des 370 communautés rurales et 98 Communes urbaines les plus pauvres ciblées. D'abord, c'est l'exhaustivité de l'appui qui est importante.

En guise d'illustration, dans le domaine de la planification locale, près de 125 Collectivités locales sont appuyées pour l'obtention de documents de planification (plans locaux de développement, plans locaux de formation et de communication). C'est un domaine essentiel dans le pilotage du développement local. Je passe sous silence la démarche participative avec un effort intégrateur des dimensions transversales du développement (environnement, Tic, changement climatique, énergie, genre, etc).

Ensuite dans le domaine de la formation des acteurs locaux, près de 16 000 acteurs locaux toutes cibles confondues (Autorités administratives, Elus locaux, Services techniques déconcentrés, secteur privés, Ocb) ont participé à l'animation de 224 sessions de renforcement de capacités sur une vingtaine de thématiques. Le contenu de ces thématiques

interpelle les Acteurs dans l'encadrement des Collectivités locales.

Enfin, et non des moindres, dans le domaine de l'appui à la maîtrise d'ouvrage, à bien des égards, les conditions de vie des populations locales sont améliorées avec l'avènement de 1765 microprojets essentiellement concentrés autour des trois secteurs clefs : l'éducation, l'hydraulique et la santé. Vous avez fait le tour de l'ensemble des 14 régions du Sénégal, vous convenez avec moi, que le témoignage est unanime et converge vers une satisfaction. Néanmoins, nous reconnaissons que le besoin est immense et qu'il faut encore accentuer l'appui envers les Collectivités locales. C'est pourquoi, le Gouvernement du Sénégal, depuis l'avènement de l'alternance, continue à accorder une importance au développement des Collectivités locales, par une recherche de financement et de soutien. C'est le lieu de remercier l'ensemble des partenaires technique et financier qui nous accompagnent dans notre Politique de décentralisation.

La contrepartie de 10 % versée par les collectivités locales, vu que la même procédure est, dans des degrés moindres, de mise pour l'appui d'autres partenaires, ne constitue-t-elle pas un goulot d'étranglement surtout pour les communautés rurales ?

Oui, je crois que la question de la contrepartie doit être appréhendée autrement. C'est un effort contributif qui permet à la Collectivité de mieux s'approprier toutes les réalisations qui découleront d'un processus participatif. Certes, des difficultés existent et limitent, dès fois, la possibilité de réaliser, dans les délais prescrits,



les microprojets, mais, il y a un effort supplémentaire à faire de la part des Elus et des populations locales, pour maintenir le partenariat dynamique « Etat-Collectivité locale- Partenaire technique financier ». Cette contrepartie est tirée de la capitalisation de la mise en œuvre des projets et programmes antérieurs. C'est un acquis à renforcer. Il faut davantage développer une bonne communication basée sur le développement local pour réduire les incompréhensions et rallier la majeure partie des Acteurs locaux à la bonne cause prônée par le Conseil des Collectivités locales. C'est vous dire que ce goulot peut être transformé en opportunité. C'est bien le constat dans la majorité des Collectivités locales. Si l'Etat du Sénégal, à travers le Fonds d'Equipement des Collectivités locales apporte 40% du financement destiné à la réalisation des microprojets ; la Banque mondiale apporte

les 50%, vous conviendrez avec moi que 10%, ce n'est pas trop sollicité à la Collectivité locale. Je reste persuadé qu'il faut maintenir la contrepartie à son taux actuel. Par ailleurs, j'ai plaidé et obtenu une modulation de cette contrepartie en permettant le démarrage partiel des micro-projets pour lesquels elle est mobilisée.

Pour consolider le développement de leurs collectivités amorcé avec les différentes générations de conventions, les élus locaux appellent au maintien du PNDL, qu'en pense la tutelle ?

Cet appel trouve un prolongement dans mon Département. Les bonnes choses qui existent et qui fonctionnent doivent être renforcées. Avec le PNDL, l'option de l'Etat est très clair d'en faire un instrument durable de pilotage du développement local au Sénégal. Maintenant, avec la fin imminente du Projet de développement local participatif financé par la Banque Mondiale, l'un des partenaires technique et financier du PNDL, c'est près de 60% des ressources du Programme qui risquent d'être consommés.

L'enjeu est de trouver des financements à travers l'instruction de nouveaux projets ou de convaincre la Banque mondiale à rester dans le secteur pour consolider les acquis et parachever les bonnes initiatives notées ça et là. L'Etat est interpellé, mais le Secrétariat exécutif du PNDL devra développer une réflexion pour un financement alternatif. Dans tous les cas, si le PNDL ne trouverait pas un financement à travers d'autres projets, j'ai déjà mis sur orbite l'agence de développement local pour accompagner les Collectivités locales dans plusieurs domaines d'intervention.

Cet entretien a été réalisé par Nouvel Horizon, dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat PNDL-NH et publié dans le n°754 du 24 au 31 Décembre 2010 et repris dans le cahier spécial « réalisations PNDL ».

La Direction de la Décentralisation balise le chemin

Ce trimestre écoulé a été mis à profit par la Direction de la Décentralisation, pour valider, étape après étape, trois études d'une importance réelle pour les Acteurs de la Décentralisation. La clarification des rôles et responsabilités des Acteurs ; l'évaluation des coûts des compétences transférées, et l'harmonisation des politiques sectorielles avec le Code des collectivités locales. Satisfaisant. C'est la note obtenue par la Direction de la Décentralisation, au regard des résultats importants obtenus durant ce trimestre. Et avec la manière.

Un réajustement pour une meilleure application des compétences transférées

Il ressort de l'étude portant « Evaluation des compétences transférées » notamment dans son chapitre centré sur l'analyse des attributions liées aux compétences transférées, que la répartition des compétences est peu précise (manque de précision dans la formulation, formulation identique). Car, les mêmes compétences sont souvent attribuées aux différents ordres de collectivité locale sans qu'il soit possible, à priori, de distinguer les tâches et les limites de l'action de chacun d'entre eux. Cette situation est rendue complexe par le fait que « *les collectivités locales disposent de responsabilités très larges qui leur sont dévolues par la loi mais, dans les faits, elles exercent peu ou pas la plupart des attributions* ». Si neuf (09) domaines de compétences sont transférés, les ressources financières dont disposent les collectivités sont très insuffisantes pour une bonne prise en charge de l'ensemble des attributions (budgets locaux faibles, transferts financiers se présentant en général sous la forme de dotations ou de subventions souvent insuffisants). L'exercice des compétences transférées engendre des coûts qui reposent sur plusieurs critères au plan social et technique, notamment, la géographie du milieu, le niveau et l'état de couverture en équipements

collectifs et en infrastructures, la qualité des ressources humaines, etc. La mauvaise estimation des coûts des compétences transférées influe sur la qualité de sa mise en œuvre. Cette évaluation des coûts des compétences transférées ne saurait être faite avec exactitude, mais en prenant bien en compte certains paramètres et en procédant à des simulations sur des cas réels, on peut réduire considérablement les écarts dans l'estimation des coûts. L'étude renseigne que l'évaluation des coûts des compétences transférées pose ainsi la problématique de la capacité des collectivités locales à bien prendre en charge les attributions dévolues, leurs limites et faiblesses mais aussi la problématique de la nécessaire estimation réelle des charges pour permettre aux collectivités locales d'exercer de façon efficace les compétences transférées. D'où l'importance de procéder à des réajustements. De manière générale, l'étude propose aux Autorités des réformes consensuelles et explicites sur les domaines de compétences transférées. Même s'il est établi que l'évaluation des coûts ne peut être qu'approximative et circonstanciée du fait de la différence des situations qui caractérisent chaque ordre de collectivités locales.

Vers une cohérence des contenus des différentes politiques sectorielles...

La faiblesse des capacités techniques et managériales des collectivités locales prédispose les départements ministériels chargés de la mise en œuvre des politiques sectorielles, à suppléer toute carence au risque d'engendrer des conflits de compétences. D'où la nécessité de créer un cadre global d'harmonisation entre les départements techniques sectoriels et les ordres de Collectivités locales. De manière plus ciblée, il s'agit, à travers cette étude : (i) identifier et analyser les difficultés d'articulation entre les lois de la décentralisation et les politiques sectorielles, notamment celles de l'éducation, de la santé et de l'environnement et de l'eau ; (ii) répertorier les différents axes de réforme impératifs ; (iii) adapter les différentes lettres de politiques sectorielles aux lois de la décentralisation.

L'étude a établi un diagnostic global aussi bien stratégique, fonctionnel et opérationnel relativement aux principaux acteurs et de leurs activités. Ce qui permet de comprendre et d'évaluer l'état de la cohérence et de l'harmonisation de l'implication des acteurs et leur rôle dans la mise en œuvre des politiques sectorielles aux différents niveaux de Collectivités locales. C'est en présence des Acteurs de la Décentralisation, les 22, 23 et 24 Décembre 2010, à Terranga (Mbour) que ces études ont été validées, portant ainsi à un niveau de réalisation intéressant la Direction de la Décentralisation qui offre un exemple de réalisme et de pragmatisme, dans la prise en charge des missions qui lui sont assignées, dans le cadre de la composante n°1 du Pndl.

...Et une clarification des rôles et responsabilités des Acteurs

La cohérence de la démarche se justifie à l'aune des mutations et de l'introduction d'innovations dans le secteur de la Décentralisation. Cette étude qui paraît évidente, a démontré toute sa pertinence. En effet, l'étude vise la définition et la mise en place d'un référentiel opérationnel facilitant la lisibilité des rôles et responsabilités de chaque acteur de la décentralisation. L'étude, dans son développement, apporte des réponses aux questions cruciales suivantes : Qui sont les acteurs de la décentralisation et du développement local au Sénégal ? Quels sont les rôles et responsabilités spécifiques de chaque acteur ? Quels types de relations entretiennent ces acteurs ? Quelles sont les entraves à la bonne marche de ces relations ? Quels sont les facteurs et conditions qui favoriseraient de bonnes relations entre tous les acteurs du développement local ? De façon explicite, les rôles des différents acteurs de la décentralisation découlent naturellement de la mission générale et des compétences dévolues aux collectivités locales. Cette mission des CL définie dans l'exposé des motifs des textes de loi sur la décentralisation, est déclinée en trois objectifs spécifiques : (i) favoriser un dialogue constructif entre les collectivités locales, l'Etat et les partenaires au développement ; (ii) contribuer à la promotion de la décentralisation, de la coopération décentralisée et du développement local ; (iii) contribuer à l'harmonisation des interventions des partenaires au développement.

Pour de plus amples informations, contactez : Mbagnick Diouf, Direction de la Décentralisation Tel 77 652 34 86 email : dioufmbagnn@yahoo.fr

Démarrage d'un processus aux résultats attendus

Après trois années de mise en œuvre du Programme national de développement local, caractérisées par une capitalisation des acquis des projets et programmes antérieurs, les acteurs sollicitent une évaluation à mi-parcours. Le processus a démarré, en présence des principaux animateurs du développement local, le 29 Novembre 2010, à l'hôtel Savana. Après une première lecture des Tdrs proposés par le Secrétariat exécutif, des amendements aussi bien dans le fond que dans la forme ont été notés. Un condensé de propositions a permis une finalisation du document transmis aux partenaires technique et financier, pour validation et/ou une participation financière. Tous les axes d'intervention du Programme, cadre fédérateur, seront passés en revue, pour en identifier les forces, faiblesses, avant d'en arriver à des recommandations qui vont



influencer réellement la politique de décentralisation et de développement local au Sénégal. Les nombreux résultats engrangés par le Programme renforcent le sentiment de plusieurs participants sur la nécessité de s'interroger sur son devenir institutionnel, mais aussi sur la phase d'harmonisation en rapport avec les pratiques en vigueur. Des questionnements techniques qui tireront leur substrat, à partir des enquêtes de satisfaction des différents projets en ancrage, mais aussi de l'intervention des structures d'exécution du Pndl, notamment les ministères technique et financier, les partenaires technique et financier, les Agex et les Ard. Toute une famille d'acteurs qui devra faire l'objet d'une évaluation pour mesurer les écarts dans la prise en charge des objectifs fixés au démarrage du programme. Une ancienne requête de plusieurs partenaires technique et financier vient d'avoir une réponse pratique. La fin du processus est attendue à la fin du mois d'Avril avec une restitution des résultats aux principaux concernés.

Pour de plus amples informations, contactez : Ababacar BOYE, Responsable des Opérations Techniques, Tel 33 889 50 68 email : boye@pndl.org.
Atoumane Agne, Responsable Suivi-Evaluation Tel : 33 889 50 76

LETTRE DE POLITIQUE SECTORIELLE

La décentralisation se positionne pour le futur.

C'est certainement un exercice qui aura marqué les esprits durant ce trimestre écoulé au Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales. La cause est simple. L'absence d'un document de référence pour le pilotage du secteur a longtemps été un flop. Le retard est en passe d'être comblé. Avec surtout une approche inclusive et participative. Pendant tout le mois de Novembre, à un rythme soutenu, les protagonistes sociaux du champ de la Décentralisation ont été conviés à des échanges structurés autour des axes stratégiques de différents ordres : (i) cadre institutionnel ; (ii) le financement du développement local ; (iii) le renforcement des capacités des acteurs, et (iv) l'harmonisation des appuis techniques. Un comité technique a été mis en place et réfléchi sur la conduite du processus d'élaboration de la Lettre de Politique Sectorielle de la Décentralisation et de Développement local, cadre stratégique des actions à mener dans le secteur. C'est connu que des avancées très significatives ont été notées avec la mise en œuvre de notre politique de décentralisation, quoiqu'elle est confrontée à

des difficultés liées, entre autres aux aspects institutionnel, financier et humain. Il s'y ajoute l'absence d'un cadre définissant les orientations stratégiques de la politique de décentralisation et du développement local. Ce document cadre, une fois validée, servira de bréviaire pour entrer dans un cadre de dépenses sectorielles moyen terme, et de définition d'axes programmatiques sous la forme de projets d'activités pour les prochaines années. Notre secteur se positionne et ambitionne d'utiliser les outils actuels de gestion budgétaire et programmatique pour son pilotage stratégique et opérationnel. Ce travail devra prendre en compte tous les inputs et pratiques pour éviter d'être en deçà des attentes. Avec le niveau actuel des interventions, une attention particulière doit être de rigueur pour capter toutes les bonnes pratiques. D'ores et déjà, la démarche notée, rassure et convainc. Il reste à bien l'alimenter par un contenu hautement qualitatif de par son élaboration et son articulation. Un exercice attendu.

Pour de plus amples informations, contactez : Arona BA, Conseiller technique N°2, Coordonnateur Cellule Planification et d'évaluation technique des projets et programmes au MDCL : Tel : 70 100 70 90 / 77 529 06 42, e-mail : aronaba7324@yahoo.fr

VALIDATION DU DOCUMENT STRATEGIE PAYS DE LA BAD 2010-2015

Les infrastructures et le développement du secteur privé favorisés

Deux piliers essentiels sont retenus dans le document stratégie pays, pour la BAD durant la phase 2010-2015. Ce document d'assistance pays qui vient d'être approuvé mentionne que l'amélioration du climat des affaires et du cadre d'appui à la diversification économique constitue le premier sur lequel la BAD mise pour favoriser une amélioration continue et une attractivité de l'environnement des affaires. Le second pilier, non moins important, axé sur le renforcement des infrastructures nationales et régionales, améliorera le taux d'accès et le relèvement de la qualité de services dans les secteurs du transport, de l'énergie et de l'eau/assainissement. Notons que la stratégie d'assistance pays s'appuie essentiellement sur le DRSP III et sur la stratégie à moyen terme 2008-2012 du groupe de la Banque africaine de développement. Le projet Pistes Communautaires (PPC) est financé par la BAD et dont la supervision est assurée par le PNDL, a fait l'objet d'une évaluation et d'une requête pour une poursuite de l'accompagnement de la BAD. La prise en compte du taux élevé de désenclavement des communautés rurales ainsi que la demande pressante, font qu'il serait utile de mettre un focus sur les pistes communautaires et de production. La première phase du PPC a démontré l'importance d'un investissement dans ce secteur. Rappelons que toutes les conditions sont déjà mobilisées par l'Etat du Sénégal, pour une exécution de ce projet au cas où une réponse favorable serait obtenue des partenaires technique et financier.

Pour d'amples informations, contactez : Ndiack DIOP, responsable Projet Pistes Communautaires, Responsable des Infrastructures Tel 338895065

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le PRODEL bonifie la démarche et stabilise un guide

Partout dans les Collectivités locales des régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine, le maître mot dans la gestion financière des Collectivités locales se résume en un concept laconique : les débats d'orientation budgétaire (Dob). Pourtant prévu par le Législateur, dans les textes de lois du Code des Collectivités Locales du Sénégal, notamment en son article, 344 qui dispose : « *Au moins un mois avant l'examen du budget d'une collectivité locale, un débat a lieu dans son conseil sur les orientations budgétaires* », jamais sa pratique n'a été aussi exhaustive. Dans la procédure budgétaire, le point nodal constitue le Débat d'Orientation Budgétaire dont la réussite ou l'échec se répercute sur les autres étapes. Mais, au fait, c'est quoi le débat d'orientation budgétaire ? Ce concept se définit comme la première réunion du conseil sur le budget à venir. L'objectif étant de faire l'inventaire des principaux besoins et des principales sources de recettes de la collectivité locale devant inspirer et guider l'ordonnateur local dans sa mission d'élaboration du projet de budget.

Au regard de l'enjeu financier et de l'encadrement fiscal de la contribution des populations à l'effort de développement, le PRODEL pose le débat au sein des Collectivités locales et l'ancre dans la conscience des Acteurs locaux. Avant d'y arriver, des préalables sont posés. C'est toute la structuration technique à travers une approche méthodologique acceptable et une démarche scientifique pour encadrer les contours de l'approche. Un travail participatif et inclusif qui emporte l'adhésion des acteurs. Mais, il a fallu un minimum de consensus autour de la pratique du DOB. D'abord, que (i) des collectivités locales ciblées sur la base de l'étude « mesure de performance publique » s'accordent sur les modalités de préparation et de déroulement du DOB ; ensuite (ii) les règles consensuelles sont expérimentées dans des collectivités locales test ; enfin, (iii) un document de référence sur le DOB est élaboré ; et que des collectivités organisent leur DOB dans les règles de l'art grâce à l'appui du PRODEL et de concert avec l'ARD.

Pour une meilleure vulgarisation de la démarche, une approche multimédia a été prônée, combinant des supports traditionnels et modernes. Un film récapitulatif de la démarche a été largement diffusé dans les canaux à fort taux de pénétration, comme pour inviter les Acteurs à s'inspirer de la démarche. Rien que pour arborer les habits de la couture institutionnelle légalement admise. Nul doute qu'avec la vulgarisation du guide, la mise en œuvre de cette pratique va se systématiser, dans des échelles plus vastes, à travers, pourquoi pas, le Programme national de développement local.

Notons aussi, dans ce sillage, que la plateforme radio a été mise à profit pour sensibiliser les collectivités locales cibles dans l'utilisation des financements consentis à leur faveur par le PRODEL.



Pour de plus amples informations, contactez : Mme Awa GUEYE, Chef d'Equipe PRODEL/BA : Tel : 33 941 77 31, e-mail : awagueye@gtz.de

CERTIFICATION CITOYENNE

La dernière étape pour la mise au point des outils

Une manière bien originale d'impliquer les citoyens dans le contrôle de l'action publique que de construire des outils. C'est l'objectif que s'est assignée la coalition Enda-Forum civil dans l'accompagnement aux Collectivités locales des zones ciblées. Pendant deux jours, au nom des principes de bonne gouvernance retenus à savoir : l'efficacité, l'équité, l'obligation de rendre compte et la transparence, les participants ont validé partiellement les outils méthodologiques (grille, manuel de procédures, référentiels de certification) du Programme de certification citoyenne en matière de Bonne gouvernance.

Un important travail est entamé et mérite une finalisation au profit des Collectivités locales. Ces dernières contractent avec beaucoup de partenaires et utilisent les deniers publics pour la réalisation de leurs objectifs de développement. En application du principe de la libre administration des collectivités locales, combinée aux dispositions des articles 3 et 4 du CCL, les champs d'application de la certification citoyenne doivent être circonscrits dans les affaires locales qui en constituent aussi le contenu de même que la limite. Par rapport aux autres activités menées sur le terrain des pratiques du développement local, l'on lit dans la note conceptuelle du projet que *l'innovation majeure et la spécificité du projet restent l'expérimentation au niveau local d'un nouveau modèle de gestion transparente reposant sur l'incitation, le renforcement des capacités des élus locaux, de la participation citoyenne en vue de l'émergence au niveau local de véritables «espaces de transparence et d'intégrité»*.

Fort de ce qui précède, la Coalition Enda-Forum civil entend développer une approche de construction collective d'une batterie d'indicateurs consensuellement validés et devant être administrés aux collectivités cibles. Un comité restreint a été mis en place pour la poursuite des travaux notamment pour la finalisation des outils relatifs à la grille des indicateurs bâtis suivant les principes de bonne gouvernance. Ce Comité comprend un membre du Forum Civil, d'Enda Graf, un Elu local, du PNDL, de la CAEL et de l'ADM. Rappelons que le Programme de la phase test financé par Lux Dev dans la zone NORD, mis en œuvre par le Forum Civil, s'étend désormais dans la zone Centre avec le financement de l'USAID. Il est exécuté par Enda Graf.

Pour d'amples informations, contactez : Ousseynou TOURE, Spécialiste Communication & Formation : Tel : 33 889 50 66, e-mail : otoure@pndl.org

EQUITE DE GENRE DANS LA GOUVERNANCE LOCALE: La Coordinnatrice du GELD, Mme Dienaba

Wane NDIAYE, a participé du 7 au 9 Décembre 2010, à Johannesburg, à un atelier sur le renforcement du pouvoir des femmes à travers les partenariats pour la fourniture de services de base, suite, à l'invitation du Programme Partenariat Public Privé pour la fourniture de service (PPPSD) du PNUD. L'objectif de cet atelier était de faciliter le partage de connaissance sur l'expérience de la participation des femmes dans la fourniture des services de base tels que les plates-formes multifonctionnelles et leur contribution à la création d'emplois, et l'autonomisation des groupes défavorisés en l'occurrence les femmes et les jeunes. En outre, il s'agissait d'assurer que l'approche « Egalité des sexes et autonomisation économique des femmes » est intégrée dans la conception et mise en œuvre de projets par le partage d'expériences et leçons apprises sur les diverses initiatives d'émancipation économique des femmes à travers le PPP dans la fourniture de services locaux. Enfin, il a été établi une compréhension commune par une orientation de base sur les concepts, approche et suivi du PPP pro pauvre à travers de partage sur les leçons clés apprises sur les projets soutenus dans le passé et actuellement.

Notons qu'il a été établi que l'éradication de la pauvreté et de la faim et l'autonomisation de femmes en Afrique sont étroitement liés à la fourniture effective des services publics de base. Les conditions de vie des femmes sont principalement liées à l'amélioration au niveau local de la fourniture des services publics tels que la santé, l'éducation, la gestion des déchets, l'approvisionnement en eau et l'assainissement. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des conditions préalable pour atteindre tous les OMD et doivent être systématiquement pris en compte dans tous les domaines du développement, y compris dans la fourniture des services locaux.

Consultez Mme Dienaba Wane NDIAYE, Coordinnatrice du GELD à Louga : dienaba.ndiaye@unifem.org

RENFORCEMENT DES CAPACITES

Les OCB ciblées à Kolda et Diourbel

La méconnaissance des textes et statuts, l'accapement et le détournement des fonds et le manque de communication au sein des associations sont autant de maux qui gangrènent le mouvement associatif dans le département de Vélingara. C'est pour inverser la tendance que le Cercle des acteurs pour le développement intégré et la paix au Fouladou (Cadip/F) a organisé, en collaboration avec l'Ard, grâce à un appui financier du Pndl, un atelier de trois jours à Vélingara sur le thème de la gouvernance associative. L'atelier a été présidé par le préfet du département de Vélingara et était destiné à quarante membres du Cadip/F venus de sept communautés rurales et trois communes (Vélingara, Kounkané et Diaobé). Après avoir constaté que des centaines d'associations sont mort-nées à cause des querelles de leadership et le manque de transparence dans la gestion, le Cadip/F a décidé de s'attaquer à ce problème devenu récurrent dans le Fouladou. Selon Mamadou Coulibaly, trésorier général de l'association, 'dans une perspective de gérer de petits projets et un autre projet de communication à Linkéring, il était important d'outiller nos membres afin qu'ils s'approprient des bonnes pratiques à promouvoir et à consolider, surtout dans un environnement marqué par des soubresauts de tous genres'.

A Diourbel, c'est le même constat qui a provoqué le renforcement des capacités des membres du mouvement associatif qui ont bénéficié d'une formation pratique de trois jours et qui a regroupé plusieurs participants note, le correspondant de l'APS repris par Nouvel Horizon. Des formations jugées salutaires et qui participent à structurer les mouvements associatifs et à mettre en relation leur apport dans le développement local de la région. Avec l'accompagnement de l'Ard de Diourbel, dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Pndl.

Le Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales assure sa visibilité sur la toile.

Sous la houlette de la Direction de la Formation et de la communication, avec l'accompagnement du Pndl, le site web du Ministère de la décentralisation et des Collectivités est mis en ligne. Il assure une meilleure visibilité des efforts du Département. Les sources documentaires ainsi que la publication des textes de lois lui donnent un contenu informatif. Le défi réside dans son alimentation et sa mise à jour continue.



*Le PNDL en Flash vous souhaite une bonne et
heureuse année 2011 ! DEWENATA !*



Pour de plus amples informations, lire les liens

Pour envoyer vos news, contactez Ousseynou TOURE, Spécialiste de la Communication et Formation du PNDL Tel : (221) 33 889 50 60/66 ; 77 529 99 96 ; Fax : (221) 33 823 88 35 ; email : otoure@pndl.org

Ensemble, engageons l'action durable qui fédère !